



Souhaiterais avoir une augmentation ou évoluer

Par **berryjus**, le **13/03/2013** à **15:22**

bonjour,

voila je viens de finir mon Cdd (j'ai fait 5 ans de CDD saisonnier. mon contrat etant terminé et au bout de 6 mois mon patron ne ma pas fait signé le nouveaux contrat alors sa a changer en CDI, selon la loi. le patron na pas accepté mais celà et de sa faute car il n'a pas fait signé mon nouveau contrat!

depuis 1 ans je suis en CDI je n'est ni eux de week end, ni eux de vacance!
ce qui n'est pas normal je travail tous le jour de 8h à 19h30 et c'est fatigant depuis 1 ans, le patron ma fait muté sur un autre site et je n'est pas le droit de refusé car c'est dans le secteur géolocalisation bref...

je n'est toujours pas eu d'augmentation de salaire ni même aucune évolution depuis 6 ans d'ancienneté comment dois-je faire pour évoluer?

j'ai entendu que je pouvais aussi grâce au nombre d'année fait en entreprise avoir mon bac de spécialisation, après avoir fait mes preuves ect... cela est-il véridique? Si c'est le cas comment faire pour l'avoir?, **merci**

Par **moisse**, le **13/03/2013** à **18:45**

Bonjour,

A part adopter une stratégie conflictuelle je ne vois guère de solution à votre problème, votre

employeur espérant manifestement obtenir une démission.

Ceci par le biais d'une saisine du Conseil des Prudhommes en vue de :

- * faire payer toutes les heures dont certainement une grande partie dissimulée

- * obtenir des dommages et intérêts pour ces heures dissimulées soit 6 mois de salaire (code du travail L8223-1)

- * obtenir un planning des congés payés, c'est une obligation essentielle à laquelle votre employeur manque.

Par contre si votre salaire reste supérieur pour 151,67 h/mois - c'est à dire 35 h/semaine - au SMIC soit 1430.22 euro ainsi qu'au minima conventionnel (dépend de la convention et de la qualification), l'employeur n'est pas tenu de modifier vos appointements.

La validation diplômante de votre expérience professionnelle se nomme VAE ou Validation des Acquis de l'Expérience.

Un lien pour commencer vos recherches :

<http://www.vae.gouv.fr/>

Amicalement